

SECTION1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Type de produit chimique : Mélange
Nom du produit : ENVIRO G5000
Code du produit : F341

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Description/Emploi : Dégraissant industriel

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

2DSH
Rue de la grande Epine
76800 ST ETIENNE DE ROUVRAY - FRANCE
T 02 32 95 95 15 - F 02 32 95 95 10
contact@2dsh.eu

**15/03/12****1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy		+33 3 8332 3636
FRANCE	INRS		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Ajout de phrases : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Ethanol	(Numéro ° CAS)64-17-5 (Einecs nr)200-578-6 (EG annex nr)603-002-00-5	< 5	F; R11
Alkylpolyglucoside	(Numéro ° CAS)68515-73-1 (Einecs nr)/ (EG annex nr)/	< 5	Xi; R41
Alkyl polyglycoléther C8-10 (OE)	(Numéro ° CAS)- (Einecs nr)/ (EG annex nr)/	< 5	Xi; R41

ENVIRO G5000**Fiche de données de sécurité**

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Ethanol	(Numéro ° CAS)64-17-5 (Einecs nr)200-578-6 (EG annex nr)603-002-00-5	< 5	Flam. Liq. 2, H225
Alkylpolyglucoside	(Numéro ° CAS)68515-73-1 (Einecs nr)/ (EG annex nr)/	< 5	Eye Dam. 1, H318
Alkyl polyglycoléther C8-10 (OE)	(Numéro ° CAS)- (Einecs nr)/ (EG annex nr)/	< 5	Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

- Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.
- Inhalation : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien donner à boire. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Effets aigu d' inhalation : Données non disponibles.
- Effets aigu de peau : Données non disponibles.
- Effets aigu des yeux : Données non disponibles.
- Effets aigu de voie orale : Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

- Agents d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

- Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Laver abondamment à l'eau les résidus.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles.

ENVIRO G5000**Fiche de données de sécurité**

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Matière(s) à éviter : Non déterminé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Ethanol (64-17-5)		
European Union	IOELV TWA (mg/m³)	1900 mg/m³
European Union	IOELV TWA (ppm)	1000 ppm
European Union	IOELV STEL (mg/m³)	9500 mg/m³
European Union	IOELV STEL (ppm)	5000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : gants recommandés, des gants en PVC, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent).

Protection oculaire : Non exigé.

Équipement spécial de sécurité : Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: Liquide
Etat physique/Forme	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Pas de.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9,4
pH solution	: 1 (≥ 7,8) %
Point/intervalle de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de solidification	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: = 91 °C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.017
Solubilité	: Eau: 100 %
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: < 5 cSt
Viscosité, dynamique	: < 5 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

ENVIRO G5000**Fiche de données de sécurité**

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 1,9

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Températures supérieures à 60° C.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé

Irritation : Non classé
pH: 9,4Corrosivité : Non classé
pH: 9,4

Sensibilisation : Non classé

Toxicité à doses répétées : Non classé

Carcinogénité : Non classé

Mutagénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Ecologie - général : Non classifié selon 1272/2008/CE.

Alkyl polyglycoléther C8-10 (OE) (-)	
CL50 poissons 1	1 - 10 mg/l
CE50 Daphnia 1	> 100 mg/l
Alkylpolyglucoside (68515-73-1)	
CL50 poissons 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnia 1	> 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

ENVIRO G5000	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

ENVIRO G5000**Fiche de données de sécurité**

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes de traitement des déchets : Les emballages souillés peuvent après rinçage être éliminés comme déchet banal. Consulter à ce propos votre instance locale.

Déchets / produits non utilisés : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

Teneur en COV : 1,9

CESIO Phrases recommandées : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.1.2. Directives nationales

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

REGLEMENT (CE) N°648/2004

<5% agents de surface non ioniques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement : 4. 8. 15.

Autres informations : Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et suivantes.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
R11	Facilement inflammable.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.